



Les rapports d'activité 2005 des Banques du Groupe BANK OF AFRICA sont illustrés d'images prises par satellite de chaque pays où elles sont présentes.

AÏR

Le massif de l'Air, s'étendant sur plus de 80 000 km², est un ensemble de hauts massifs cristallins et volcaniques, bordés à l'est et au nord par le désert du Ténéré. Les structures circulaires nettement visibles sont des plutons granitiques qui constituent les principaux monts ou adrars de l'Air, dont l'altitude dépasse souvent 1 000 m. Les monts Bagzane culminent à 2 022 m.

Images www.planetobserver.com © PlanetObserver / BOA.
Autres photos : tous droits réservés.

Le mot du Directeur Général



En 2005, le Niger a connu une situation économique et politique marquée par une crise alimentaire aigüe suivie, heureusement, par une bonne campagne agricole.

C'est dans cet environnement économique que les comptes de l'exercice 2005 de la BANK OF AFRICA - NIGER (BOA-NIGER) ont confirmé l'évolution positive observée au cours des deux exercices précédents : en effet, les principaux indicateurs de la Banque ont connu une nette amélioration par rapport à ceux de l'année précédente.

Ainsi, les dépôts de la clientèle ont atteint le volume record de 32,8 milliards de F CFA, soit une hausse de 21,3 % par rapport à la période antérieure.

L'accroissement du nombre de comptes actifs de la Banque s'est poursuivi de façon significative : ceux-ci ont connu en 2005 une hausse de 45 %, après celle de 2004 qui était de 63,5 %. Cette évolution remarquable concerne tous les types de comptes et de clientèles.

Les engagements de la clientèle directs et par signature ont crû de 16 % en atteignant 26,1 milliards de F CFA. Cette variation sensible s'est faite dans le respect de la politique de rigueur en matière d'octroi de crédit, qui a toujours caractérisé la BOA-NIGER.

Malgré une hausse sensible des charges induites essentiellement par le nouveau siège social, l'accroissement significatif des produits d'exploitation de 23,2 % a permis à l'établissement d'atteindre des niveaux de résultats nettement en amélioration par rapport à ceux des exercices antérieurs. En effet, le produit net bancaire s'est élevé cette année au niveau jamais atteint de 3,1 milliards de F CFA, soit une progression de près de 21 % par rapport à l'année précédente.

Le bénéfice d'exploitation s'est établi à 929,3 millions de F CFA contre 479,5 millions de F CFA en 2004.

Le résultat avant impôt est ressorti au 31 décembre 2005 à 815 millions de F CFA, soit une hausse de 12,2 % ; quant au résultat net, il a connu un léger recul de 4 %, en raison notamment de l'effort accompli en matière de constitution de provisions.

L'ensemble de ces résultats a porté le coefficient d'exploitation de la Banque à 61 %, ce qui constitue le meilleur niveau que la Banque ait jamais obtenu.

Ces performances atteintes en 2005 ont permis à la BOA-NIGER d'atteindre avec un an d'avance les objectifs de croissance et de rentabilité du Plan Triennal de Développement 2004-2006 (PTD 2004-2006).

Fidèle à sa volonté de toujours mieux satisfaire sa clientèle, la BOA-NIGER a été en 2005, à l'occasion des Vèmes Jeux de la Francophonie, la seule banque à avoir installé chez les commerçants de Niamey des Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) acceptant la carte VISA.

Ainsi, année après année, la BOA-NIGER, maintenant présente au Niger depuis plus de dix ans, s'est imposée dans le paysage bancaire national comme une banque " tous publics " innovante, moderne, proche de sa clientèle et citoyenne.

Mamadou Sène

Directeur Général

Faits marquants

Au cours de l'année 2005

Avril

- Organisation et tenue à Niamey des Rencontres BANK OF AFRICA 2005 pour les cadres du Réseau.

Juillet

- Campagne de promotion des " crédits scolaires " pour la quatrième année consécutive.

Août

- Franchissement du seuil de 15 000 comptes de clients actifs.
- Franchissement du seuil de 30 milliards de F CFA de dépôts de la clientèle.
- Franchissement du seuil de 35 milliards de F CFA pour le total du bilan de la Banque.

Chiffres clés

31/12/2005

Activité	
Dépôts clientèle*	32 738
Créances clientèle*	15 041

Résultat	
Produit Net Bancaire *	3 110
Charges de fonctionnement *	1 752
Résultat Brut d'Exploitation *	1 213
Résultat Net *	434
Coefficient d'exploitation (%)	61 %

Structure	
Total Bilan *	39 756
Fonds Propres après répartition *	3 487
Fonds Propres/Total Bilan (%)	8,8
Effectif moyen pendant l'exercice	73

(*) En millions de F CFA

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, de 7 membres, est actuellement composé comme suit :

- Paul DERREUMAUX, Président
- ATTICA S.A., représentée par Benoit MAFFON
- BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT représentée par Kodjo TRONOU
- Ousmane DAOU, AFRICAN FINANCIAL HOLDING (AFH)
- Georges ABALLO
- Boureima WANKOYE
- René FORMEY de SAINT LOUVENT

Répartition du capital

AFRICAN FINANCIAL HOLDING (AFH)	41.8 %
ATTICA S.A.	8.1 %
Banque Ouest Africaine De Développement (BOAD)	15.0 %
Actionnaires nationaux	20.1 %
Autres actionnaires	15.0 %

Rapports des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2005.

Rapport général des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mars 2005 de la BANK OF AFRICA - NIGER (BOA-NIGER), nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- les vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne,
- le contrôle des comptes annuels de la BANK OF AFRICA - NIGER (BOA-NIGER) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- le respect de la réglementation bancaire,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne. Ces vérifications visent à relever les faits marquants concourant ou entravant le fonctionnement normal des organes sociaux et ont également pour objectif de nous assurer que l'exercice du contrôle interne est effectué conformément à la circulaire n° 10-2000 du 23 juin 2000 de la Commission Bancaire. À l'issue de notre intervention, nous avons fait les constatations suivantes :

- la Banque a poursuivi au cours de l'exercice 2005 sa politique de modernisation par la carte VISA, par la mise à disposition d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) pour les clients commerciaux et des guichets de retrait pour la clientèle ;
- les réunions du Conseil d'Administration et du Comité de crédit et les Assemblées Générales des actionnaires se sont régulièrement tenues au cours de l'exercice ;
- la Banque a accompli les exigences contenues dans la circulaire n° 10-2000/CB du 23 juin 2000 relative à la réorganisation du contrôle interne au sein des banques et établissements financiers avec des rapports trimestriels sur les contrôles effectués des revues globales semestrielles du portefeuille ;

Nous n'avons pas d'autre observation significative à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne au 31 décembre 2005.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à

apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels du présent rapport sont, au regard des règles et principes comptables des banques et établissements financiers de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque à la fin de cet exercice.

Respect de la réglementation bancaire

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au respect de la réglementation bancaire. La Banque assure la représentation du capital minimum exigé par le dispositif prudentiel applicable au 1er janvier 2000 avec des fonds propres effectifs de 2 641 millions de F CFA au 31 décembre 2005 et respecte tous les ratios réglementaires à l'exception de ceux indiqués ci-après :

- le coefficient de couverture des emplois à moyen et long termes par les ressources stables est de 66,83 % pour un minimum requis de 75 %,
- le ratio de structure du portefeuille s'établit à 7,24 % pour un minimum requis de 60 %,
- le ratio de contrôle des immobilisations et des participations s'établit à 101,36 % pour un maximum de 100 %.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur le respect par la Banque des dispositions de la réglementation bancaire au 31 décembre 2005.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés commerciales et la loi bancaire.

Réglementation des prêts aux principaux actionnaires, aux Dirigeants, au personnel et aux Commissaires aux Comptes

Nous avons vérifié que les concours aux personnes visées à l'article 35 paragraphe 3 de la loi bancaire ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration de la Banque. En vertu de ce même article 35 de la loi bancaire, nous vous informons que le montant global des concours directs et par signature accordés aux personnes visées par le premier paragraphe de l'article 35 ressort à 489 millions de F CFA et se répartit comme suit, en millions de F CFA :

Membres du conseil d'administration : 260

Personnel : 229

Ces concours sont constitués de crédits directs et portent le ratio d'endettement des personnes visées à 18,51 % avec des fonds propres effectifs de 2 641 milliards de F CFA au 31 décembre 2005. Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur le respect par la Banque de ces dispositions légales.

Vérifications des informations communiquées aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de la Banque.

Niamey le 31 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

Pour FCA FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT

Nouhou TARI

Expert-Comptable Diplômé

Expert Agréé près la Cour d'Appel de Niamey

Pour GUILBERT et ASSOCIÉS

Mamane KOUROUKOUTOU

Expert-Comptable

Gérant-Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Sur les conventions visées aux articles 438 et 447 de l'acte uniforme sur le droit des sociétés et du gie de l'ohada du 17 avril 1997 et sur l'article 35 de la loi n° 90-18 du 06 aout 1990 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Au titre des articles 440 et 442 de l'acte uniforme de l'OHADA

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Banque, nous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées aux articles 438 et 447 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés et du GIE de l'OHADA du 17 avril 1997.

En application des articles 440 et 442 du même Acte Uniforme, nous portons à votre connaissance les conventions visées aux articles cités au paragraphe précédent.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme sur

le droit des sociétés et du GIE de l'OHADA, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie pendant l'exercice

Avec la société AFRICAN FINANCIAL HOLDING Services S.A. (AFH services)

Administrateur concerné : M. Paul DERREUMAUX, Administrateur de la BOA-NIGER et d'AFH Services.

Modalités : Convention d'assistance technique conclue entre AFH Services et la BOA-NIGER approuvée par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 23 mai 1994 qui s'est poursuivie jusqu'au 30 juin 2004, date à partir de laquelle une nouvelle convention en date du 27 septembre 2004 a été conclue et qui porte sur :

- un appui technique, logistique et relationnel apporté par AFH Services et ses dirigeants à la Direction Générale de la BOA-NIGER,
- une assistance technique sous la forme de mise à disposition d'Experts et de Consultants, de la fourniture de divers services, produits ou programmes.

La convention comporte les rémunérations suivantes :

- une rémunération fixe mensuelle de 15 000 euros équivalent à 9 839 355 F CFA,
- une rémunération proportionnelle de 4 % du cash flow annuel de la BOA-NIGER dans la limite de 55 613,40 euros par an équivalent à 36 480 000 F CFA,
- une rémunération pour les interventions spécifiques.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les charges comptabilisées nettes d'impôt au titre de cette convention s'élèvent à 209 049 KF CFA comprenant une rémunération nette de 63 234 KF CFA au titre des interventions spécifiques.

Avec la société AFRICAN INFORMATION NETWORK SERVICES AND SOFTWARE ASSOCIATED (AISSA SARL) au Bénin

Administrateur concerné : Paul DERREUMAUX, Administrateur commun de la BOA-NIGER et de AISSA SARL.

Modalités : Contrat de maintenance informatique, relation avec la société éditrice du Progiciel de banque IGOR, développements informatiques nouveaux et en général apport d'une assistance en matière de savoir-faire informatique à compter du 1er juillet 1998. Les rémunérations des prestations fournies s'établissent comme suit :

- une rémunération mensuelle forfaitaire de 2 840 500 F CFA,
- des honoraires pour les interventions faites par le personnel du prestataire.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, ces rémunérations HTVA s'élèvent à 39 039 KF CFA.

Avec AGORA S.A.

Administrateur concerné : M. Paul DERREUMAUX, Administrateur commun de la BOA-NIGER et d'AGORA S.A.

Modalités : Convention d'apport de fonds en compte courant dans le cadre du financement des opérations de prises de participation d'AGORA S.A.. Le montant mis à la disposition de la société AGORA par la BOA-NIGER s'élève à 425 000 KF CFA au 31 décembre 2005.

La rémunération prévue au titre de cette convention s'établit au taux qui découle du rapport des dividendes encaissés par AGORA S.A. sur les sommes inscrites en compte courant moins 0,25 % à partir de l'année 2003. Ce taux ne peut toutefois pas être négatif. Cette mise à disposition de fonds a produit des intérêts de 38 675 KF CFA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Au titre de l'article 35 de la loi n° 90-18 du 06 aout 1990

Les conventions citées au titre de l'article 35 de la loi n° 90-18 du 6 août 1990 ont été conclues dans les conditions analogues à celles généralement pratiquées par la banque à sa clientèle et ses correspondants.

Avec Achats Services International (ASI)

Administrateur concerné : Boureima WANKOYE, Administrateur de la BOA-NIGER et d'A.S.I.

Modalités : Convention de prêt portant sur une ligne de découvert pour 150 millions de F CFA et une ligne d'avance sur marché de 150 millions de F CFA. L'encours au 31 décembre 2005 est de 261 053 KF CFA.

Ce prêt a généré des produits d'intérêts pour 28 826 KF CFA HT sur la ligne de découvert et de 2 526 KF CFA sur le crédit court terme au titre de l'exercice 2005.

Avec BANK OF AFRICA - BENIN (BOA-BENIN)

Convention de garantie

Administrateur concerné : M. Paul DERREUMAUX, Administrateur commun de la BOA-NIGER et de la BOA-BENIN

Nature et objet : Convention de garantie à première demande en principal et en intérêts d'un emprunt obligataire conclue en 2001 à hauteur de 2 milliards de F CFA sur une durée de 7 ans au

profit de la BOA-BENIN. Cette garantie est appuyée d'une contre garantie de 1 milliard de F CFA délivrée par AFH SA au profit de la BOA-NIGER.

Modalités : Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, la rémunération perçue s'élève à 10 000 KF CFA.

Convention de prêt

Administrateur concerné : BOA-BENIN

Nature, objet et modalités : Convention de prêt conclue le 21 octobre 2003 pour un montant de 3 000 millions de F CFA portant intérêt au taux de 5 % l'an pour une période de 3 mois renouvelable. Les intérêts acquis au titre de l'exercice 2005 s'élèvent à 152 500 KF CFA.

Avec BANK OF AFRICA - MALI (BOA-MALI)

Administrateur concerné : Paul DERREUMAUX, Administrateur commun de la BOA-NIGER et de la BOA-MALI.

Nature et objet : Convention portant sur un accord de caution de garantie de paiement en faveur de la BOA-MALI conclue en 2004 pour un montant de 1,5 milliard de F CFA pour une durée de 5 ans et au taux de 4,5 % l'an sur l'encours.

Modalités : La rémunération perçue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élève à 50 004 KF CFA.

Avec BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE (BOA-COTE D'IVOIRE)

Administrateur concerné : Paul DERREUMAUX, Administrateur commun de la BOA-NIGER et de la BOA-COTE D'IVOIRE.

Nature et objet : Convention portant sur un accord de prêt interbancaire en faveur de la BOA-COTE D'IVOIRE conclue en 2004 pour un montant de 500 millions de F CFA pour une durée de 5 ans et au taux de 9,25 % l'an. L'encours au 31 décembre 2004 s'élève à 372 940 de F CFA.

Modalités : La rémunération perçue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élève à 41 393 KF CFA.

Avec BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE (BOA-COTE D'IVOIRE)

Administrateur concerné : Paul DERREUMAUX, Administrateur commun de la BOA-NIGER et de la BOA-COTE D'IVOIRE. *Nature et objet* : Convention portant sur un accord de prêt interbancaire en faveur de la BOA-COTE D'IVOIRE conclue en 2005 pour un montant de 550 millions de F CFA pour une durée de 4 ans et au taux de 8,25 % l'an. L'encours au 31 décembre 2005 s'élève à 550 000 KF CFA.

Modalités : La rémunération comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élève à 13 302 KF CFA.

Niamey le 31 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

Pour FCA FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDI

Nouhou TARI

Expert-Comptable Diplômé

Expert Agréé près la Cour d'Appel de Niamey

Pour GUILBERT et ASSOCIÉ

Mamane KOUROUKOUTO

Expert-Comptable

Gérant-Associé

Bilan

Bilan comparé des deux derniers exercices (en F CFA).

Actif

Actif	Exercice 2004	Exercice 2005
Caisse	1 382 389 592	1 775 469 115
Créances interbancaires	12 553 808 832	14 579 750 304
• A vue	7 601 638 882	9 952 151 658
· Banque centrale	4 361 155 343	6 469 566 766
· Trésor public, CCP		
· Autres établissements de crédit	3 240 483 539	3 482 584 892
• A terme	4 952 169 500	4 627 598 646
Créances sur la clientèle	10 495 319 844	15 040 977 553
• Portefeuille d'effets commerciaux	1 798 368 759	1 494 463 047
· Crédits de campagne		
· Crédits ordinaires	1 798 368 759	1 494 463 047
• Autres concours à la clientèle	5 582 369 820	9 308 194 852
· Crédits de campagne		
· Crédits ordinaires	5 582 369 820	9 308 194 852
• Comptes ordinaires débiteurs	3 114 581 265	4 238 319 654
• Affacturage		
Titres de placement	3 961 880 000	3 281 950 000
Immobilisations financières	1 699 112 348	1 698 705 839
Crédit-bail et opérations assimilées		
Immobilisations incorporelles	33 941 914	134 169 851
Immobilisations corporelles	1 567 958 822	1 888 013 220
Actionnaires et associés		41 559
Autres actifs	708 475 728	1 149 345 556
Comptes d'ordre et divers	407 426 580	207 164 768
Total de l'actif	32 810 313 210	39 755 587 765

BANK OF AFRICA - NIGER

Rapport annuel - Exercice 2005

Hors Bilan	Exercice 2004	Exercice 2005
Engagements donnés	12 031 174 594	11 075 060 405
• Engagements de financement	2 319 894 726	1 058 886 478
· En faveur d'établissements de crédit		
· En faveur de la clientèle	2 319 894 726	1 058 886 478
• Engagements de garantie	9 711 279 868	10 016 173 927
· D'ordre d'établissements de crédit	3 500 000 000	3 500 000 000
· D'ordre de la clientèle	6 211 279 868	6 516 173 927

Passif

Passif	Exercice 2004	Exercice 2005
Dettes interbancaires	423 095 685	511 100 752
• A vue	423 095 685	113 015 448
· Trésor public, CCP	4 585	4 585
· Autres établissements de crédit	156 744 728	113 010 863
• A terme	266 346 372	398 085 304
Dettes à l'égard de la clientèle	27 688 482 830	32 738 088 933
• Comptes d'épargne à vue	1 780 295 786	2 503 655 330
• Comptes d'épargne à terme	3 500 000	3 039 760
• Bons de caisse		
• Autres dettes à vue	19 860 255 750	23 942 982 739
• Autres dettes à terme	6 044 431 294	6 288 411 104
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	680 028 644	1 200 068 016
Comptes d'ordre et divers	471 519 964	1 426 212 960
Écarts d'acquisition		
Provisions pour risques et charges	82 046 530	93 587 976
Provisions réglementées		
Emprunt subordonnés		
Subventions d'investissements		
Fonds pour risques bancaires généraux	603 993 901	753 469 991
Capital	1 500 000 000	1 500 000 000
Primes liées au capital		
Réserves	906 100 392	1 097 245 645
Écarts de réévaluation		
Report à nouveau (+/-)	743 577	1 400 011

BANK OF AFRICA - NIGER

Rapport annuel - Exercice 2005

Résultat de l'exercice	454 301 687	434 413 481
Total du passif	32 810 313 210	39 755 587 765

Hors bilan	Exercice 2004	Exercice 2005
Engagements reçus	6 325 474 099	3 713 546 610
• Engagements de financement	0	0
· Reçus d'établissements de crédit	0	0
• Engagements de garantie	6 325 474 099	3 713 546 610
· Reçus d'établissements de crédit	2 587 958 027	668 617 054
· Reçus de la clientèle	3 737 516 072	3 044 929 556
• Engagements sur titres		

Résultat

Comptes des deux derniers exercices (en F CFA)

Charges

Charges	Exercice 2004	Exercice 2005
Intérêts et charges assimilées	435 814 240	530 550 099
• Sur dettes interbancaires	102 427 637	28 462 814
• Sur dettes à l'égard de la clientèle	333 386 603	502 087 285
• Sur dettes représentées par un titre		
• Autres intérêts et charges assimilées		
Charges sur crédit-bail et opérations assimilées		
Commissions	20 531 733	27 394 705
Charges sur opérations financières	17 822 167	18 005 644
• Charges sur titres de placement		4 807 762
• Charges sur opérations de change	16 423 599	8 742 334
• Charges sur opérations de hors bilan	1 398 568	4 455 548
Charges diverses d'exploitation bancaire	9 282 367	23 068 869
Frais généraux d'exploitation	1 474 053 462	1 751 559 156
• Frais de personnel	506 636 155	552 125 354
• Autres frais généraux	967 417 307	1 199 433 802
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	120 913 141	157 220 533
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	324 732 668	134 544 361
Excédent des dotations sur les reprises du fonds pour risques bancaires généraux	126 879 754	149 476 090
Charges exceptionnelles	2 663 289	137 472 241
Pertes sur exercices antérieurs	21 318 710	58 456 994
Impôts sur les bénéfices	272 044 150	380 871 050
Résultat	454 301 687	434 413 481
Total des charges	3 28 357 368	3 803 033 223

Produits

Produits	Exercice 2004	Exercice 2005
Intérêts et produits assimilés	1 691 583 226	2 157 585 805

BANK OF AFRICA - NIGER

Rapport annuel - Exercice 2005

• Sur créances interbancaires	301 771 527	299 863 030
• Sur créances sur la clientèle		
• Sur titres d'investissement	1 389 811 699	1 857 722 775
• Autres intérêts et produits assimilés		
Produits sur crédit-bail et opérations assimilées		
Commissions	432 877 640	585 333 265
Produits sur opérations financières	801 636 192	847 878 815
• Produits sur titres de placement	238 339 360	184 440 783
• Dividendes et produits assimilés	48 551 982	75 95 732
• Produits sur opérations de change	348 905 154	414 037 158
• Produits sur opérations de hors bilan	165 839 696	174 305 142
Produits divers d'exploitation bancaire	570 237	112 000
Produits généraux d'exploitation	83 813 196	117 917 157
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations		12 248 258
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors bilan		
Excédent des reprises sur les dotations du fonds pour risques bancaires généraux		
Produits exceptionnels	263 861 251	38 496 529
Produits sur exercices antérieurs	6 015 626	43 461 394
Pertes		
Total des produits	3 280 357 368	3 803 033 223

Produits & Charges

Produits & Charges	Exercice 2004	Exercice 2005
Intérêts et produits assimilés	1 691 583 226	2 157 585 805
• Sur créances interbancaires	301 771 527	299 863 030
• Sur créances sur la clientèle	1 389 811 699	1 857 722 775
• Autre intérêts et produits assimilés		
Produits sur crédit-bail et opérations assimilées		
Intérêts et charges assimilées	435 814 240	530 550 099
• Sur dettes interbancaires	102 427 637	28 462 814
• Sur dettes à l'égard de la clientèle	333 386 603	502 087 285
• Autres intérêts et charges assimilés		
Charges sur crédit-bail et opérations assimilées		

BANK OF AFRICA - NIGER

Rapport annuel - Exercice 2005

Marge d'intérêt	1 255 768 986	1 627 035 706
Produits de commissions	432 877 640	585 333 265
Charges de commissions	20 531 733	27 394 705
Résultat net des commissions	412 345 907	557 938 560
Résultats nets sur		
• Opérations sur titres de placement	238 339 360	179 633 021
• Dividendes et opérations assimilées	48 551 982	75 095 732
• Opérations de change	332 481 555	405 294 824
• Opérations de hors bilan	164 441 128	169 849 594
Résultat net sur opérations financières	783 814 025	829 873 171
Autres produits d'exploitation bancaire	570 237	112 000
Autres charges d'exploitation bancaire	9 282 367	23 068 869
Autres produits d'exploitation non bancaire	83 813 196	117 917 157
Autres charges d'exploitation non bancaire		
Frais généraux d'exploitation	1 474 053 462	1 751 559 156
• Frais de personnel	506 636 155	552 125 354
• Autres frais généraux	967 417 307	1 199 433 802
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	120 913 141	157 220 533
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations		12 248 258
Résultat brut d'exploitation	932 063 381	1 213 276 294
Résultat net des corrections de valeur	-324 732 668	-134 544 361
Excédent net des dotations et reprises sur FRBG	-126 879 754	-149 476 090
Résultat courant (avant impôt)	480 450 959	929 255 843
Résultat exceptionnel	261 197 962	-98 975 712
Résultat sur exercices antérieurs	-15 303 084	-14 995 600
Impôts sur les bénéfices	-272 044 150	-380 871 050
Résultat net de l'exercice	454 301 687	434 413 481

Résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2006

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, les approuve dans toutes leurs parties et approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

Cet exercice clos le 31 décembre 2005 se solde donc par un bénéfice de 434 413 481 F CFA après une dotation aux amortissements de 157 220 533 F CFA, une dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux de 149 476 090 F CFA, et après paiement de l'impôt sur les bénéfices de 380 871 050 F CFA.

En outre, l'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA approuve sans réserve ledit Rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Elle donne également quitus aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours du même exercice.

Deuxième résolution

Selon les propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'affectation suivante du bénéfice net de l'exercice et du report à nouveau antérieur :

	En F CFA
Résultat de l'exercice	434 413 481
Réserve légale (15 % du résultat)	65 162 022
Report à nouveau antérieur	1 400 011
Dividende (20 % du capital)	300 000 000
Réserve facultative	69 000 000
Nouveau report à nouveau	1 651 470

Troisième résolution

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide que, après règlement à l'État de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 10% sur le dividende brut, il sera

effectivement versé aux actionnaires un dividende net d'impôt correspondant à une rémunération de 1 800 F CFA par action de 10 000 F CFA. Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du 1er juillet 2006 auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation domiciliataires des titres.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'émission par la BANK OF AFRICA - NIGER d'un emprunt obligataire de deux (02) milliards de F CFA réalisable par appel public à l'épargne sur le marché financier régional.

Les principales caractéristiques de cette émission obligataire sont les suivantes :

Émetteur : BANK OF AFRICA – NIGER

Nature des titres : obligations

Arrangeur Chef de file : SGI ACTIBOURSE

Mode de placement : appel Public à l'Épargne

Membres placeurs : Groupe BANK OF AFRICA et Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées par le Conseil Régional

Montant de l'émission : 2 000 000 000 F CFA

Valeur nominale : 10 000 F CFA

Durée de l'emprunt : 5 ans

Mode d'amortissement : amortissement constant sur cinq (05) ans

Taux de rémunération : 6.25% brut post compté (à titre indicatif)

Imposition applicable : actuellement la fiscalité en vigueur au Niger soit 13%

Mode de paiement des intérêts : annuellement

Forme des titres : dématérialisée

Prix d'émission : valeur nominale

Cinquième résolution

L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour entreprendre toutes les démarches, toutes les actions et tous les travaux requis pour l'étude, le lancement et la réalisation de l'emprunt obligataire.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour exécuter les formalités de publication légale.

Annexes

1 Note sur les principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la BANK OF AFRICA - NIGER (BOA-NIGER) ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire (PCB) applicables aux banques des pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire au sein de l'UEMOA.

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque ont été établis selon la présentation requise par le Plan Comptable Bancaire. Ils sont formés par le bilan et le compte de résultat et sont présentés en francs CFA avec le rappel des montants pour l'exercice précédent. Les états financiers destinés à la publication sont présentés en millions de francs CFA.

Comptabilisation des produits et charges bancaires

La Banque comptabilise les intérêts courus et non échus sur les crédits et les dépôts rémunérés. Lorsque le recouvrement d'une créance devient douteux, les intérêts ne sont comptabilisés en produits que lors de leur encaissement.

Conversion des opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères figurant au bilan sont évaluées aux taux de change communiqués par la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs sont constatés à chaque fin de période au compte de résultats.

Risque clientèle et risques généraux

Les créances sur la clientèle dont le recouvrement est devenu incertain font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation de façon à couvrir la perte probable qui en résultera pour la Banque. À compter de l'exercice clos le 31 décembre 1995, une provision pour risques généraux bancaires est constituée à hauteur de 6 % des engagements hors État. Cette provision a été portée à 7 % desdits engagements au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1998 et maintenue au même taux de 7 % des engagements nets des garanties bancaires reçues hors État et hors cautions et avals à compter de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Logiciels	5 ans
Constructions	50 ans

Installations	5 à 10 ans
Matériel et mobilier d'habitation	5, 6 et 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 et 10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de transport	3 ans

Congés payés

La Banque comptabilise la charge correspondant aux droits de congés payés acquis par son personnel de la date de leur dernier retour de congé à la date de clôture de l'exercice.

Indemnités de départ en retraite

Le montant de l'engagement de la Banque vis à vis de son personnel au titre des indemnités de départ en retraite a été enregistré au passif du bilan à compter de l'exercice clos le 31 décembre 1996. L'évaluation est effectuée sur la base de la méthode définie par la convention collective interprofessionnelle en vigueur au Niger selon les bases suivantes :

- le dernier salaire versé au personnel à la clôture de l'exercice ;
- l'ancienneté de chaque agent au 31 décembre ;
- le nombre de mois de préavis tenant compte de la catégorie professionnelle ;
- les charges sociales et la taxe d'apprentissage correspondantes.

Le montant de l'engagement a été déterminé selon la méthode suivante, préconisée par la convention collective interprofessionnelle en vigueur au Niger :

Si ancienneté < 5 ans : $(SV \times 20 \% \times NA) + P$

Si 5 ans < ancienneté < 10 ans : $\{SV \times 20 \% \times 5\} + (SV \times 30 \% (NA - 5)) + P$

Si ancienneté > 10 ans : $\{SV \times 20 \% \times 5\} + (SV \times 30 \% \times 5) + (SV \times 35 \% (NA - 10)) + P$

SV : Dernier salaire versé

NA : Nombre d'années de présence

P : Préavis

2 Observations sur le bilan

2.1 Opérations avec les établissements de crédit

Les échéances des créances et des dettes avec les établissements de crédit s'analysent de la manière suivante :

Echéance	Au 31/12/2004*		Au 31/12/2005*	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
De 0 à 1 mois	7 636	235	9 977	113
De 1 mois à 3 mois	4 458		3 680	

De 3 mois à 6 mois				
De 6 mois à 2 ans				
De 2 ans à 5 ans	460	188	923	398
Plus de 5 ans				
Total	12 554	423	14 580	511

2.2 Opérations avec la clientèle

2.2.1. Classement des créances et des dettes avec la clientèle par échéance

Echéance	Au 31/12/2004*		Au 31/12/2005*	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
De 0 à 1 mois	5 355	22 773	5 833	28 388
De 1 mois à 3 mois	820	770	1 388	343
De 3 mois à 6 mois	747	1 664	1 378	207
De 6 mois à 2 ans	2 350	1 612	4 182	1 618
De 2 ans à 5 ans	888	870	1 296	2 082
Plus de 5 ans	134		218	100
Créances en souffrance	202		746	
Total	10 496	27 689	15 041	32 738

2.2.2. Classement des créances et des dettes avec la clientèle par agents économiques

Echéance	Au 31/12/2004*		Au 31/12/2005*	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Particuliers	4 028	5 495	5 933	7 305
Entreprises privées	5 480	15 458	8 116	18 423
Sociétés d'état et établissements publics	951	2 336	939	2 409
Etat et organismes assimilés	37	4 400	53	4 601
Total	10 496	27 689	15 041	32 738

2.2.3. Détail des créances douteuses et provisions pour dépréciation

Nature	Au 31/12/2004*	Au 31/12/2005*
Créances douteuses	871	1 512
Provisions pour dépréciation	-669	-766
Créances douteuses nettes	202	746

2.3 Immobilisations financières

Participations	Montant participation*		Capital*	Part BOA
	Brut	Net		
Dans les banques et établissements financiers				
• ACTIBOURSE S.A.	45	45	300	15%
• BANK OF AFRICA - BURKINA FASO	100	100	2 000	5%
• Cauris investissement	117	102	2 000	5%
Sous total	262	247		
Dans les autres sociétés				
• AGORA S.A.	200	200	2 000	10%
• AISSA SARL	7	7	45	16%
• SCI OLYMPE	30	30	200	15%
• UGAN - VIE	58	43	580	7%
• SOPARFI	45	45	202	22%
• AFRICINVEST	230	230	12 464	2%
• FONDS ATTICA	125	125	1 700	7%
Sous total	695	680		
Total participations	957	927		
Prêts Subordonnés	616	616		
• AGORA S.A.	425	425		
• SCI OLYMPE	191	191		
Autres dépôts	155	155		
Total immo. financières	1 728	1 698		

2.4 Immobilisations incorporelles

Nature	Au 31/12/2004*	Augmentations*	Diminutions*	Au 31/12/2005*
Immobilisations brutes	218	119	0	337
Amortissements cumulés	184	19	0	203
Total net	34	100	0	134

2.5 Immobilisations corporelles

Nature	Au 31/12/2004*	Augmentations*	Diminutions*	Au 31/12/2005*
Immobilisations brutes	2 608	2 043	1 618	3 033

• Immobilisations en cours	1 296	313	1 584	25
• Immobilisations d'exploitation	1 268	1 729	34	2 963
• Immobilisations hors exploitation	44	1	0	45
• Immobilisations par réalisation de garantie				
Amortissements	1 040	138	33	1 145
• Immobilisations en cours				
• Immobilisations d'exploitation	1 001	136	33	1 104
• Immobilisations hors exploitation	39	2	0	41
• Immobilisations par réalisation de garantie				
Total net	1 568			1 888

2.6 Autres Actifs/Passifs

2.6.1. Autres actifs

Nature	2004*	2005*
Débiteurs divers	304	316
Valeurs non imputées		
Valeurs à l'encaissement	220	636
Valeurs à rejeter en compensation		
Stocks et emplois divers		
Créances rattachées	184	197
Total	708	1 149

2.6.2. Autres passifs

Nature	2004*	2005*
Dettes fiscales	102	142
Dettes sociales	2	1
Créditeurs divers	362	742
Dettes rattachées	214	315
Divers		
Total	680	1 200

2.7 Comptes d'ordre et divers

2.7.1. Actif

Comptes d'ordre et divers actif	2004*	2005*
Charges comptabilisées d'avance	51	175
Produits à recevoir	56	30
Divers	300	2
Total	407	207

2.7.2. Passif

Comptes d'ordre et divers passif	2004*	2005*
Produits comptabilisés d'avance	7	9
Charges à payer	454	757
Divers	11	660
Total	472	1 426

2.8 Provisions pour risques et charges

Nature	Au 31/12/2004*	Dotations	Reprises	Au 31/12/2005*
Charges de retraite	82	11		93
Engagements par signature				0
Pertes et charges				0
Total	82			93

2.9 Capitaux propres

2.9.1. Détail des capitaux propres

Nature	Montant Au 31/12/2004*	Affectation résultat*	Autres mouvements*	Montant Au 31/12/2005*
F.R.B.G.	604		149	753
Primes liées au capital	0			0
Réserve légale	438	68		506
Réserves règlementées	188			188
Autres réserves	280	123		403
Capital social	1 500			1 500
Report à nouveau	1	1		1

Résultat 2004	454	-454		0
Résultat 2005	0	0	434	434
Total	3 465	-263	583	3 786

2.9.2. Le fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux a été doté comme suit (en millions de F CFA, par année de dotation)

1995 (Solde)	333
1996	100
1997	96
1998	128
1999	-301
2000	91
2001	-13
2002	99
2003	-56
2004	127
2005	149
Total	753

2.9.3. Informations sur le capital

Le capital de la BANK OF AFRICA - NIGER s'élève à 1 500 millions de F CFA. Il est composé de 150 000 titres d'une valeur nominale de 10 000 F CFA. La structure de l'actionariat est la suivante :

Actionnaires	Structure
AFRICAN FINANCIAL HOLDING (AFH)	41,80%
ATTICA S.A.	8,10%
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	15,00%
Personnes morales Nigériennes	2,60%
Particuliers Nigériens	17,50%
CBND - BENIN	1,60%
Africaine d'assurance	0,90%
Autres particuliers	12,50%
Total	100,00%

3 Engagements hors bilan

Nature	2004*	2005*
Engagements de financement donnés	2 320	1 059
• En faveur d'établissements de crédit	0	0
• En faveur de la clientèle	2 320	1 059
Engagements de garantie donnés	9 711	10 016
• D'ordre d'établissements de crédit	3 500	3 500
• D'ordre de la clientèle	6 211	6 516
• Engagements sur titres		

Nature	2004*	2005*
Engagements de financement reçus		
• D'établissements de crédit		
Engagements de garantie reçus	6 326	3 713
• D'établissements de crédit	2 588	668
• De la clientèle	3 738	3 045
• Engagements sur titres		

Au 31 Décembre 2005, les engagements par signature s'élèvent à 11 075 millions de F CFA contre 12 031 millions de F CFA au 31 décembre 2004, marquant ainsi une baisse de 7,9% sur l'exercice sous revue.

4 Observations sur le compte de résultat

4.1 Intérêts et produits assimilés

Nature	2004*	2005*
Sur créances interbancaires	302	300
• A vue	30	91
• A terme	272	209
Sur créances de la clientèle	1 390	1 858
• Créances commerciales	130	148
• Autres crédits à court terme	300	476
• Comptes ordinaires débiteurs	742	867
• Crédits à moyen terme	218	367
Total	1 692	2 158

4.2 Intérêts et charges assimilées

Nature	2004*	2005*
Sur dettes interbancaires	102	28
• A vue	67	15
• A terme	35	13
Sur dettes à l'égard de la clientèle	334	502
• A vue	43	81
• A terme	291	421
Total	436	530

4.3 Commissions

Nature	2004*	2005*
Commissions perçues (produits)	433	585
• Sur opérations de trésorerie et interbancaires	0	0
• Sur opérations avec la clientèle	433	585
Commissions versées (charges)	21	27
• Sur opérations de trésorerie et interbancaires	21	27
• Sur opérations avec la clientèle		

4.4 Frais généraux d'exploitation

4.4.1. Frais de personnel

Nature	2004*	2005*
Salaires et traitements	413	437
charges sociales	94	115
Total	507	552

4.4.2. Autres frais généraux

Nature	2004*	2005*
Impôts, taxes et versements assimilés	71	131
Redevance de crédit bail	0	0
Loyers	55	29
Carburants, entretien et réparations	37	71
Primes d'assurance	32	38
Intermédiaires et honoraires	273	409
Publicité, publications et relations publiques	31	45
Déplacements missions et réceptions	62	73
Frais postaux et frais de télécommunications	155	169
Achats non stockés de matières et fournitures	117	142
Jetons de présence	8	8
Moins values de cessions		
Autres frais généraux	126	84
Total	967	1 199

4.5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Nature	2004*	2005*
Dotations aux amortissements		
• Des immobilisations d'exploitation	119	155
• Des immobilisations hors exploitation	2	2
Reprises	0	0
Total	121	157

4.6 Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan

Nature	2004*	2005*
Dotations aux provisions sur créances en souffrance	-259	-136
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif	-74	0

Dotations aux provisions pour risques et charges	-27	-61
Pertes sur créances irrécouvrables		
Reprises de provisions sur créances en souffrance	10	38
Reprises de provisions sur autres éléments d'actif	0	0
Reprises de provisions pour risques et charges	25	24
Récuperations sur créances amorties		
Total	-325	-135

5 Autres informations

5.1 Effectifs moyens

Catégories	2004	2005
Cadres expatriés	2	2
Cadres locaux	8	13
Gradés	15	9
Employés	31	35
Personnel non bancaire	4	4
Personnel temporaire	13	10
Total	73	73

5.2 Contrevaleur des comptes en devises

Nature	2004*	2005*
Actif		
Opérations de trésorerie		
• Billets et monnaies	126	323
• Correspondants bancaires	3 231	2 729
Valeurs à l'encaissement et divers	550	346
Passif		
Opérations de trésorerie	35	
• Correspondants bancaires	35	
• Refinancements		
• Autres sommes dues	220	174
Opérations avec la clientèle		
• Comptes ordinaires	426	2 768

5.3 Affectation des résultats de l'exercice 2005

Nature	Affectation (F CFA)
Résultat de l'exercice	434 413 481
Réserve légale (15% du résultat)	65 162 022
Report à nouveau antérieur	1 400 011
Dividende (20% du capital)	300 000 000
Réserves facultatives	69 000 000
Nouveau report à nouveau	1 651 470

6 Résultats des cinq derniers exercices

Nature	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
Capital en fin d'exercice					
• Capital social*	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
• Nombre des actions ordinaires existantes	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Opérations et résultats de l'exercice*					
• Chiffre d'affaires	2 224	2 691	2 620	3 280	3 803
• Bénéfice avant impôts, amort. et prov.	494	710	616	1 299	1 244
• Impôt sur les bénéfices	67	155	93	272	381
• Bénéfice après impôts, amort. et prov.	244	337	417	454	434
Résultat par action**					
• Après impôts, avant amort. et prov.	2,85	3,7	3,49	6,85	5,75
• Après impôts, amort. et prov.	1,63	2,25	2,78	3,03	2,89
Personnel					
• Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	65	72	73	73	73
• Montant de la masse salariale de l'exercice*	420	419	429	434	467
• Sommes versées au titre des avantages sociaux*	43	74	53	53	85

*En millions de F CFA

** En milliers de F CFA